



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16/226

Nombre de
Conseillers :
en exercice :
présents :
votants :

L'an deux mille vingt six
le : treize février
le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE
COLLONGUE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
AU TITRE DES
TRAVAUX DE
PROXIMITÉ 2026 –
AMÉNAGEMENT
DES VOIES

PROCURATIONS :

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- Mme Micheline FRAU à Mme Paule RANUCCI
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Isabelle MAZEAUD-CULIOLI à M. Gilbert ZUNINO
- M. Hervé PERNOT à M. Marc VIGOUROUX
- Mme Marine SIMULA à Mme Marina BARRESI
- Mme Dominique VALOIS-VALERA à M. Philippe ARDHUIN

-ABSENTS :

- Mme Noémie GUILBOT
- M. Jean-Charles POUPEL
- M. Maxime SALAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le dispositif d'aides financières des travaux de proximité,
Considérant que la Commune a le projet de réaliser des travaux
de proximité éligibles à ce dispositif,

Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 70 %
au titre des travaux de proximité – Année 2026 – pour le projet
suivant :

- Rénovation du petit chemin de bouc

Le coût des travaux s'élève à la somme de 86 220,00 € H.T. dont une
subvention du Département de 59 500,00 € H.T.

POUR : 24

ABSTENTIONS : 2 (MM. Isabelle MAZEAUD-CULIOLI –
Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le : 2/2/2026

Le Maire,
Philippe ARDHUIN